

Programme d'Écoprêt pour le remplacement ou la mise aux normes des installations septiques désuètes ou non conformes



Formulaire du demandeur

Espace réservé à l'administration

Reçu par		N° de demande	
----------	--	---------------	--

1. Identification du lieu des travaux			
Adresse :			
# lot :		Matricule :	
Occupation de la résidence :	<input type="checkbox"/> Saisonnière	<input type="checkbox"/> Annuelle	Nombre de chambre(s) à coucher :
Type d'installation septique présent :	<input type="checkbox"/> Construite avant 1981	<input type="checkbox"/> Non conforme	<input type="checkbox"/> Polluante
Type de bâtiment :	<input type="checkbox"/> Résidentiel	<input type="checkbox"/> Commercial	<input type="checkbox"/> Industriel <input type="checkbox"/> Public Autre: _____
Numéro du certificat d'autorisation municipal obtenu pour le remplacement de l'installation sanitaire :			

2. Identification du propriétaire			
Nom :			
Adresse permanente :			
Ville :			
Province :		Code Postal :	
Téléphone :		Cellulaire :	
Courriel :			

3. Identification du requérant (si différent du propriétaire - fournir une procuration à l'appui)			
Nom :			
Adresse :			
Ville :			
Province :		Code Postal :	
Téléphone :		Cellulaire :	
Courriel :			

4. Documents à fournir pour l'analyse de votre demande	
	Copie du compte de taxes foncières, confirmant le paiement à jour des taxes
	Plan détaillé et à l'échelle de l'installation septique à remplacer
	Minimum de trois (3) soumissions distinctes pour chacun des travaux prévus
	Dans le cas d'une installation septique non conforme, défectueuse ou polluante: un rapport d'inspection par un professionnel à l'appui
	Procuration du propriétaire ou titre de propriété, le cas échéant.

5. Déclaration du requérant

Le soussigné déclare avoir pris connaissance des modalités du *Programme d'Écoprêt pour le remplacement ou la mise aux normes des installations septiques désuètes ou non conformes* et que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets. Le soussigné s'engage également à déposer tout autre document requis à la demande des services concernés.

Signature du requérant:

Nom et prénom (en lettres moulées) :

Date :

IMPORTANT :

- Le certificat d'autorisation municipal pour le remplacement de l'installation sanitaire doit avoir été délivré par le Service de l'urbanisme de la municipalité AVANT le dépôt de la demande d'admissibilité au Programme d'Écoprêt ;
- Pour être admissible au Programme d'Écoprêt, les travaux ne peuvent débuter tant que la demande d'admission au programme n'a pas été traitée et approuvée par la municipalité;
- Si des documents ou informations sont manquant(e)s, le requérant dispose de trente (30) jours pour les soumettre au service concerné, à défaut de quoi la demande sera annulée;
- Les travaux doivent obligatoirement être exécutés par un entrepreneur détenant une licence mentionnée dans le Règlement 739-2026 relatif au *Programme d'Écoprêt pour le remplacement ou la mise aux normes des installations septiques désuètes ou non conformes*.
- Suivant l'admission au programme, des frais administratifs de 500,00 \$ seront ajoutés au montant total de l'emprunt pour lesquels les mêmes modalités de remboursement s'appliqueront.

Pour plus d'information au sujet du Programme d'Écoprêt municipal, rendez-vous sur notre site Internet au www.chertsey.ca ou communiquez avec le Service de l'environnement au environnement@chertsey.ca ou au 450-882-2920 poste 2247.